

Bref descriptif de l'alphabétisation en braille au Burkina Faso

Le Burkina Faso se trouve dans une situation privilégiée sans précédent et favorable à la réhabilitation de enfants et jeunes aveugles. En effet, le gouvernement a créé un [Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle \(FONAENF\)](#) dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB). C'est une Association à but non lucratif, mise en place avec l'appui des partenaires techniques et financiers, des opérateurs/trices en alphabétisation et du secteur privé (la DDC suisse au Burkina en fait partie). Il est l'instrument de mise en oeuvre de la politique nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Le principe qui oriente l'action et le fonctionnement du FONAENF est «la stratégie du faire-faire» fondée sur le partage et la définition claire des rôles des différents acteurs, notamment l'Etat et les collectivités locales, les Partenaires techniques et Financiers (PTF), la société civile (les ONG, les opérateurs/trices en alphabétisation) et le secteur privé. En 2007, le Gouvernement burkinabé a promulgué une loi: *Education pour tous* comprenant une nouvelle orientation pour les enfants qui nécessitent une éducation spécifique, comme les aveugles et malvoyants. Les associations au service des handicapés de la vue, ayant plus de deux ans d'expérience, ont le droit de demander un "Plan de service" pour faciliter l'intégration scolaire et socioprofessionnelle des enfants et jeunes jusqu'à 20 ans. C'est la [Direction Régionale de l'Education de Base \(DREBA\)](#) qui est leur répondant légal.

Le FONAENF cofinance l'éducation des jeunes aveugles, ce qui stimule les associations à entrer de plus en plus dans une démarche scolaire et un management de qualité. Ainsi, en 2008, 528 enfants aveugles ont pour la première fois trouvé le chemin de l'école.

L'éducation de base pour les enfants aveugles s'étend sur 3 ans par cycles de 6 mois d'internat. A l'issue de la 3^{ème} année de l'école spécialisée, l'enfant aveugle saura lire et écrire; il pourra intégrer l'école publique ou faire une activité socioprofessionnelle adaptée et aura la capacité de suivre les cours ou de s'organiser.

Alphabétisation bilingue

Education pour tous n'est pas seulement un nouveau droit salubre et stimulant pour l'enfant aveugle; l'intégration scolaire classique ou socioprofessionnelle, il faut savoir la négocier avec les partenaires de l'enfant: les parents, l'école, l'éducateur spécialisé et les instances régionales. Ce projet innovateur ne bénéficie, pour ainsi dire, d'aucune expérience tangible pour mesurer un taux de réussite ou de satisfaction sauf sur ce qui s'est déjà réalisé par l'éducation des enfants voyants. [L'OSEO Burkina Faso](#) est à la base de ce concept bilingue élaboré pour le Ministère de l'Education, et les partenaires locaux de la MEB l'ont adapté au braille. C'est pourquoi, une importance capitale est mise sur l'apprentissage et la maîtrise du braille bilingue: mooré-français. En effet, l'originalité de ce programme est que l'alphabétisation se fait dans la langue vernaculaire (mooré, bissa, kasim, etc.), après quoi on passe au français. L'expérience a montré l'efficacité de ce programme.

